

# GUIDE DE ROUTE



Dimanche 11 Juin 2023

**CLASSIC FEMININE VIENNE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

Loudun (86)

**FÉDÉRATION FRANÇAISE CYCLISME**

**COUPE DE FRANCE**  
**ROUTE FEMMES**  
**2023**

N1 & N2 • 25 & 26 MARS 2023 <b>BOUCLES GUEGONNAISES</b>	N2 • 14 MAI 2023 <b>CLM CHAMPENOIS</b> N1 • 27 MAI 2023 <b>ROUTE FÉMININE LOIRE ATLANTIQUE</b> N1 & N2 • 10 JUIN 2023 <b>BAYWA R.E CLASSIQUE FÉMININE</b>	N1 & N2 • 11 JUIN 2023 <b>CLASSIC FÉMININE VIENNE NOUVELLE AQUITAINE</b> N2 • 9 <sup>e</sup> JUILLET 2023 <b>TOUR DE HAUTE SAÔNE FÉMININ</b> N1 • 2 JUILLET 2023 <b>CLASSIQUE FÉMININE DU VAL DE MORTEAU</b>	N2 • 27 AOÛT 2023 <b>GRAND PRIX DE NANTES ESSOR LOIRE ATLANTIQUE PAYS DE LA LOIRE</b> N1 & N2 • 23 SEPTEMBRE 2023 <b>MIRABELLE CLASSIC</b>
--	--	---	---

<b>Officiels et engagements</b>	<b>3</b>
<b>Règlementation</b>	<b>4-5</b>
<b>Lieux pratiques</b>	<b>6</b>
<b>Mesures Sanitaires</b>	<b>7</b>
<b>Récompenses / Dotations</b>	<b>8</b>
<b>Liste des N Femmes engagées</b>	<b>9</b>
<b>Carte et profil du parcours</b>	<b>10-11</b>
<b>Itinéraire-horaire</b>	<b>12</b>
<b>Contacts</b>	<b>13</b>
<b>Partenaires</b>	<b>14</b>

## ORGANISATEURS

### MEMBRES

Le Comité d'Organisation de Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine (Nouvelle-Aquitaine) (6<sup>ème</sup> manche de Coupe de France Femmes) est constitué par les membres suivants :

<b>Président</b>	Alain CLOUET
<b>Secrétaire général</b>	Denis NIVET
<b>Trésorier</b>	Philippe TURBAULT

## OFFICIELS

### CORPS ARBITRAL

<b>Président du jury</b>	Jacky BOTTON
<b>Commissaire 1</b>	Roger HUARD
<b>Commissaire 2</b>	Christelle PINEAU
<b>Juge à l'arrivée</b>	Emmanuel LEGROS
<b>Commissaire moto 1</b>	Alison RASSET
<b>Commissaire moto 2</b>	Grégory MAURI

## ENGAGEMENTS

### PROCEDURE

Les engagements aux Coupes de France Femmes peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Equipes Féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

La clôture des engagements est fixée au :

**J-3 avant l'épreuve à 20h00**

Les modifications de la liste des engagés (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront donc intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

**Aucun engagement ne sera accepté après cette date.**

Les engagements sont à effectuer sur la plateforme FFC Cicle-web à partir du site internet de la Fédération.

### LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES	
1ère Catégorie	3ème Catégorie
2ème Catégorie	Junior

## RÈGLEMENTATION

### RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC :

- [Titre 2-Epreuves sur route](#)
- [Reglement-CPF-Femmes-2023](#)

### RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « Classic Féminine, Vienne – Nouvelle-Aquitaine » est organisée par : Poitou-Charentes Animation – 3, rue de l'Ancienne Poste – 86360 Chasseneuil du Poitou, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se dispute le dimanche 11 juin 2023 à LOUDUN (86).

#### ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Femmes 1ère, 2ème et 3ème catégorie et juniors.

Elle est inscrite au calendrier « National 2 Femmes » de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est la 5<sup>ème</sup> manche de la Coupe de France National 2 Femmes 2023.

#### ARTICLE 3. PARTICIPATION

Participant(e)s admises (1ère, 2ème, 3ème cat. et juniors) par ordre de priorité :

- ▶ Équipes labellisées « National 1 et National 2 Femmes » \*,
- ▶ Équipes (ou individuelles) UCI Women's WorldTeams françaises,

- ▶ Équipes (ou individuelles) Continentales Femmes UCI françaises,
- ▶ Sélections régionales,
- ▶ Sélections départementales,
- ▶ Clubs,
- ▶ Individuelles (françaises et étrangères hors équipes UCI),
- ▶ Équipes étrangères sur invitation (maximum 4).

*\*effectif déclaré au 1er mars 2021*

#### ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le dimanche 11 juin 2023 entre 8h15 et 9h00 à l'espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 8h15 à 9h00 le dimanche 11 juin 2023.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des arbitres est fixée le vendredi 9 juin, en visioconférence, à partir de 18h.

#### ARTICLE 5. RADIO – TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence communiquée à la réunion des DS.

#### ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par L'Echappée Assistance Course.

Le service est assuré au moyen de 1 voiture neutre, avec chauffeur et mécanicien.

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire, au minimum, d'un BF3 Route ou Entraîneur Club Expert.

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du règlement de la Coupe de France.

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé. L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

En accord avec le règlement de la Coupe de France Femmes 2023, l'ordre des voitures sera défini comme suit :

#### ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Dans le cas de litiges, seul l'organisateur et les

Pour la 1 <sup>ère</sup> épreuve de la Coupe de France	→ → → →			
	1 <sup>er</sup> tirage au sort	2 <sup>ème</sup> tirage au sort	3 <sup>ème</sup> tirage au sort	4 <sup>ème</sup> tirage au sort
Équipes présentes à la réunion	Oui	Oui	Non	Non
Équipes qui répondent aux dispositions de l'article 9	Oui	Non	Oui	Non

arbitres de la FFC pourront prendre des décisions pour la bonne marche de l'épreuve. Les réclamations seront reçues exclusivement par le collège des arbitres.

#### ARTICLE 8. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement, s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur des courses en ligne. Ce point pourra être modifié à la convenance du jury des commissaires en accord avec l'organisation

#### ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

Toutes compétitrices dans un délai dépassant 15 mn du peloton principal doivent s'arrêter et quitter la course.

**ARTICLE 10. CLASSEMENTS**

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ Classement Scratch,
- ▶ Classement par équipe de l'épreuve
- ▶ Classement Sprint

**Classements annexes :**

▶ **Classement Sprint**

Classement « Sprint » de l'épreuve aux kilomètres : 22 – 44 – 66 – 88. Il est attribué, les points suivants : 4 – 2 – 1 points aux 3 premières compétitrices classées au sommet.

En cas d'égalité, le dernier classement sera prépondérant.

Conformément au règlement de la CF 2023, ce classement annexe rapportera 15 points supplémentaires au classement scratch de l'épreuve pour la coureuse qui le remportera.

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne En cas d'égalité, le dernier classement sera prépondérant.

**ARTICLE 11. PRIX DE L'ÉPREUVE**

Les prix suivants sont attribués :

<b>PRIX COURSE : €</b>			
<b>Classement individuel</b>			
<b>1<sup>ère</sup></b>	150	<b>11<sup>ème</sup></b>	14
<b>2<sup>ème</sup></b>	112	<b>12<sup>ème</sup></b>	11
<b>3<sup>ème</sup></b>	90	<b>13<sup>ème</sup></b>	11
<b>4<sup>ème</sup></b>	75	<b>14<sup>ème</sup></b>	11
<b>5<sup>ème</sup></b>	59	<b>15<sup>ème</sup></b>	9
<b>6<sup>ème</sup></b>	52	<b>16<sup>ème</sup></b>	9

<b>7<sup>ème</sup></b>	41	<b>17<sup>ème</sup></b>	9
<b>8<sup>ème</sup></b>	34	<b>18<sup>ème</sup></b>	9
<b>9<sup>ème</sup></b>	23	<b>19<sup>ème</sup></b>	8
<b>10<sup>ème</sup></b>	15	<b>20<sup>ème</sup></b>	8

Classement « Grimpeur » :

150 euros : 75€ – 45€ – 30€ aux 3 premières classées. Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 900 euros.

**ARTICLE 12. ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux de l'espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

**ARTICLE 13. PROTOCOLE**

Ceux-ci sont obligatoires pour les récipiendaires elles devront se présenter en tenue.

Les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les trois premières du classement « scratch » de l'épreuve.
- La première « Junior »,
- La première du classement « Meilleur Sprinteur »,
- La première équipe de l'épreuve.

**ARTICLE 14. SECURITE**

L'épreuve se déroulera sous le régime de la circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée » validée par la Préfecture de la Vienne. Tous véhicules dans la bulle de la course ont pour obligation de rouler avec les feux de croisements allumés.

**ARTICLE 15. INFORMATIQUE**

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société STS INFORMATIQUE – resultat@stssport.fr – Frédéric LAFARGUE (06 18 01 19 07) ou Henri LAFARGUE (06 20 53 48 72).

**ARTICLE 16. DEVELOPPEMENT DURABLE**

Une zone de déchets sera mise en place à Veniers (rue de la Loge) sur une zone longue de 300m. Obligation de la respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans cette zone sous risque de pénalités

**ARTICLE 17. PENALITES**

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



## LIEUX PRATIQUES

### PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS

**Date / Horaire** Dimanche 11 juin  
de 8h15 à 9h00

**Lieu** Espace culturel René  
Monory – boulevard du  
Maréchal Leclerc  
86200 Loudun

### REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

**Date / Horaire** Vendredi 9 juin  
à partir de 18h00

**Lieu** Visioconférence

### SIGNATURE

**Horaire** Dimanche 11 juin  
à partir de 9h00

**Lieu** Podium protocolaire

### LOCAL ANTI-DOPAGE

**Lieu** Espace culturel René  
Monory – boulevard du  
Maréchal Leclerc  
86200 Loudun

## HOPITAL (CHU)

CHU de Poitiers Site de Loudun  
Tél : 05 49 98 42 42

## HEBERGEMENTS

### OFFICE DE TOURISME

Office de tourisme du Pays Loudunais  
Tél : 05 49 22 22 22

### HOTELS A PROXIMITE

NOM	COORDONNEES
<b>Ace Hôtel</b>	86000 Poitiers Tél : 05.49.00.48.48
<b>Campanile</b>	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.52.85.40
<b>Campanile Futuroscope</b>	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.49.06.58
<b>Hôtel de France</b>	86000 Poitiers Tél : 05.49.01.74.74
<b>Ibis Budget</b>	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.52.52.62
<b>B&amp;B Hôtel</b>	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.52.06.87
<b>Quick Palace Hôtel</b>	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.52.59.93
<b>Hôtel du Parc</b>	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.49.08.08



**Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 24 janvier 2023**, pour les compétitions et manifestations soumises à déclaration ou autorisation dans l'espace public et la voie publique.

Ainsi, à compter du 24 janvier 2023, le pass vaccinal est venu se substituer au pass sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus.

Le pass sanitaire reste en vigueur pour les personnes de 12 à 15 ans.

**Participants et encadrements :** Le pass vaccinal est obligatoire à partir du 1er participant pour les 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans dans les mêmes conditions. Le pass vaccinal est également obligatoire pour les encadrants des participants. En dehors de la pratique, le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

**Spectateurs :** Le pass vaccinal est obligatoire pour les spectateurs de 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans, uniquement, si c'est le cas, sur les zones de départ et d'arrivée dont l'accès est contrôlé, au motif que ces zones sont considérées comme des ERP PA (plein air) éphémères. Sur le reste du parcours, il n'y a pas d'obligation du pass vaccinal et du pass sanitaire pour les spectateurs et aucun contrôle à réaliser par l'organisateur. Le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

**Qu'est-ce que le pass Vaccinal ? (pour les 16 ans et plus)**

Il faut l'une des trois pièces suivantes :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti seulement pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles ;
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur

médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le pass vaccinal est exigé.

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2023 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition d'avoir eu la première dose, de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.

**Qu'est que le pass sanitaire ? (pour les 12 à 15 ans)**

Il faut l'une des quatre pièces suivantes :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet ;
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 heures ;
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le pass sanitaire est exigé.

**Le contrôle du pass vaccinal ou du pass sanitaire** est réalisé par l'organisateur par le biais de personnes qu'il aura désignées à cet effet. Les personnes peuvent présenter leur pass soit sur leur téléphone, avec l'application "TousAntiCovid", soit au format papier, avec l'attestation qui leur a été remise après leur vaccination ou leur dépistage. Pour vérifier les données digitales, il convient de télécharger l'application « TousAntiCovid Verif ». Les données traitées lors du contrôle ne peuvent être conservées et réutilisées à d'autres fins.



## A CHAQUE EPREUVE

Les **3 premières de l'épreuve** seront récompensées au cours de la cérémonie protocolaire.

L'organisateur récompensera chacune d'entre elle par un trophée ainsi qu'un bouquet de fleurs.

En outre, la **première « Junior »** (17/18 ans) et la **première équipe de l'épreuve**, pourront être récompensés.

Les participantes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

## CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

La Fédération Française de Cyclisme remettra un trophée aux trois premières équipes du classement général National 1 Femmes et aux trois premières équipes du classement général National 2 Femmes

La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale de la Coupe de France Femmes programmée le 25 septembre 2023.

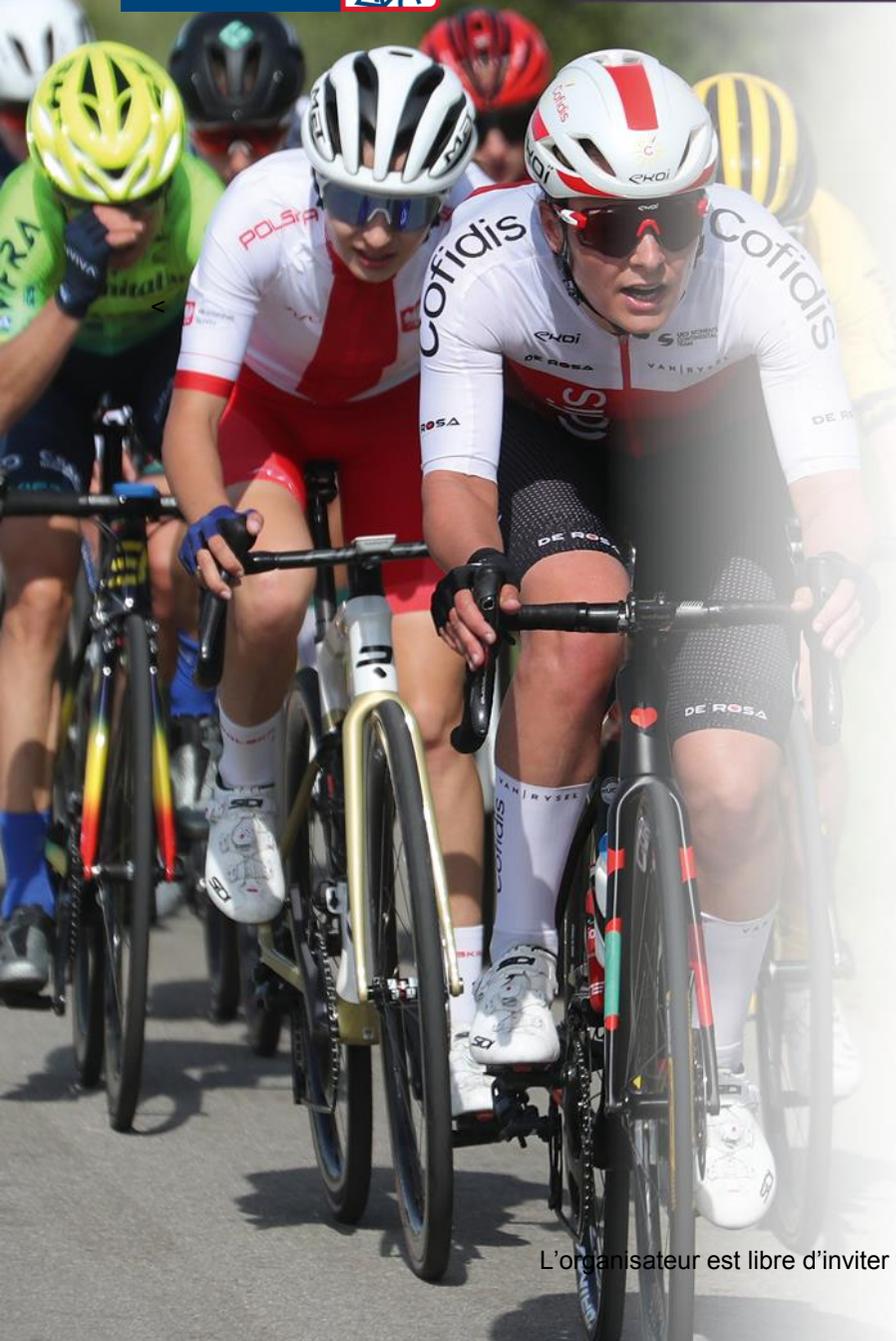
## GRILLE DES PRIX

### CLASSEMENT GENERAL

Place	N1	N2
1 <sup>ère</sup> équipe	1 300 €	875 €
2 <sup>ème</sup> équipe	1 000 €	600 €
3 <sup>ème</sup> équipe	800 €	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 100 €</b>	<b>1 975 €</b>

### TOTAL DES PRIX

La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France Femmes de **5 075€**.



## ÉQUIPES N1 FEMMES

SAISON 2023 - 8 EQUIPES



BREIZH LADIES



LANESTER WOMEN BRETAGNE SUD



LYON SPRINT EVOLUTION



TEAM CENTRE VAL DE LOIRE FEMININ



TEAM ELLES GROUPAMA PAYS DE LA LOIRE



TEAM FEMININ CHAMBERY



UVCA TROYES



VELO CLUB MORTEAU MONTBENOIT

FFC - 16 JANVIER 2023

## ÉQUIPES N2 FEMMES

SAISON 2023 - 14 EQUIPES



CSM PUTEAUX CYCLISME



DES POUES EN ELLES VELO CLUB TUBIRPINOIS



DONNONS DES ELLES AU VELO EVRY COURCOURONNES



ENTENTE CYCLISTE THADNAISE GRUPPETTO



HEXAGONE - COPRAS LYON METROPOLE



LADIES VENDRE PIVETEAU BOIS



MARMANDE WOMEN DEVELOPPEMENT



OCCITANE CYCLISME FORMATION FEMININ - EURINVEST



SPRINTSUD CLUB FEMININ



TEAM ARDENNES



TEAM FEMININ HAUTS-DE-FRANCE



TEAM VEIN 35 FEMININ



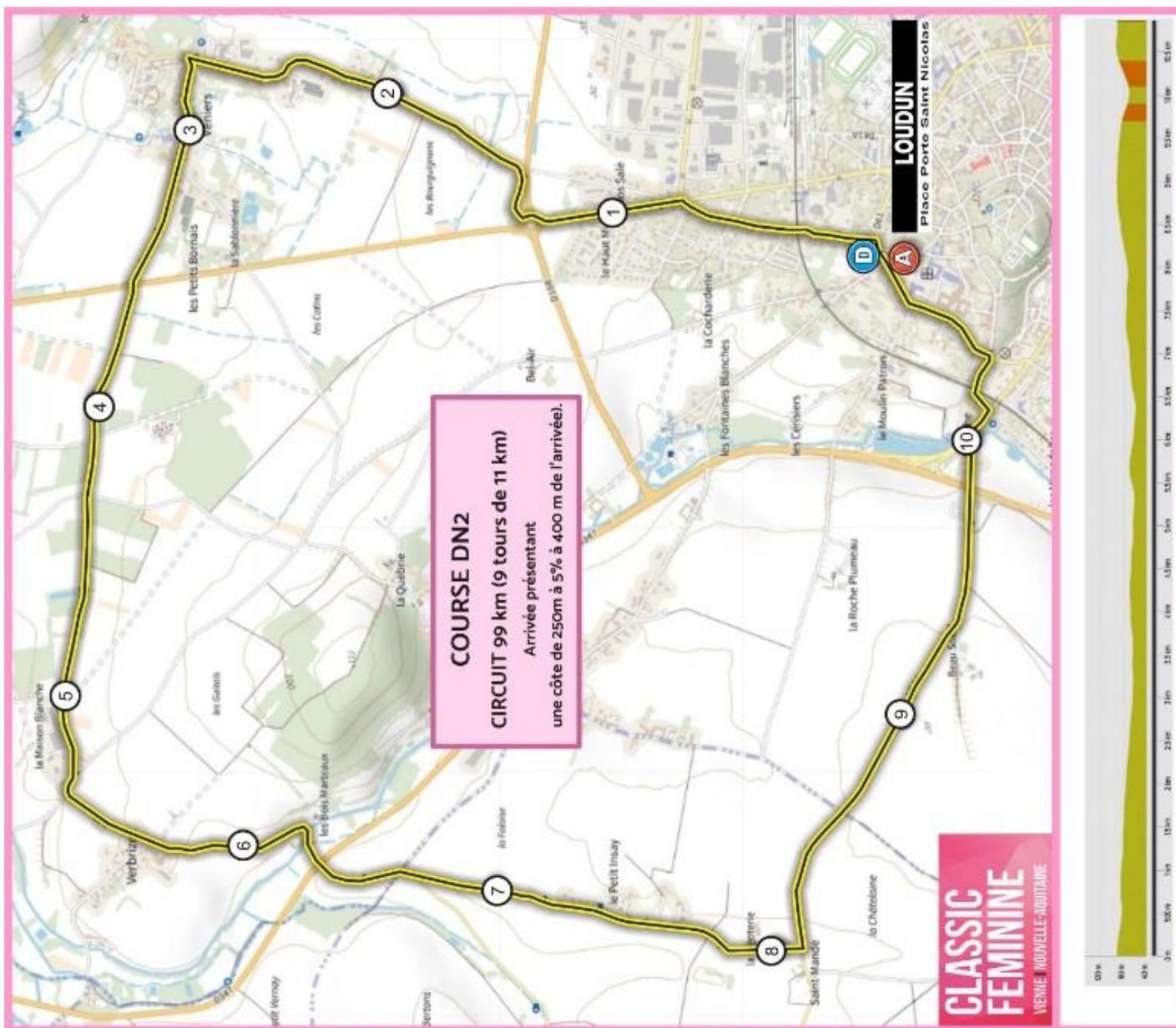
VC ELANCOURT ST-QUENTIN-EN-YVELINES TEAMS VOUSSERT

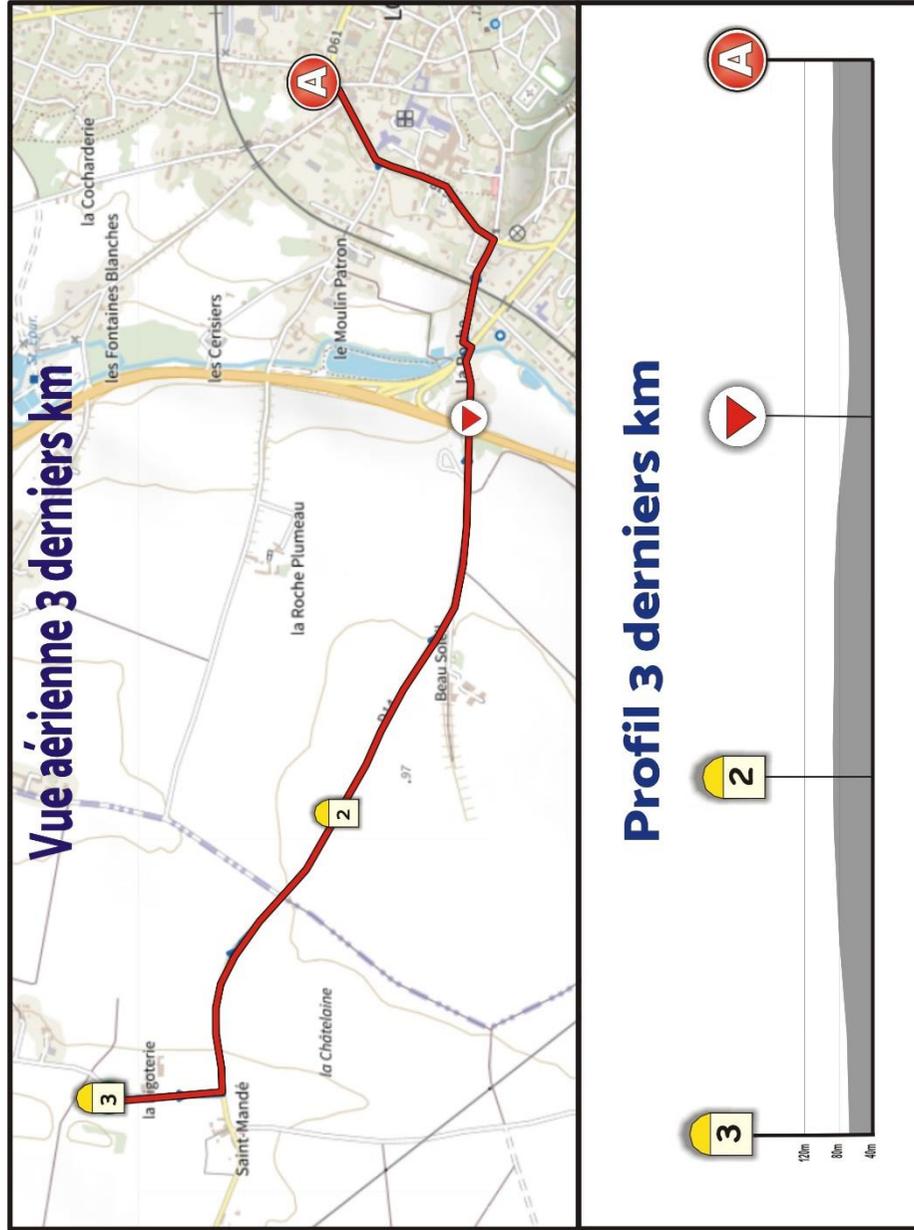


VELO CLUB ISLOIS TEAM STAMINA

FFC - 16 JANVIER 2023

L'organisateur est libre d'inviter toutes équipes féminines françaises ou étrangères, dont la participation est fonction du genre de l'épreuve.





ITINERAIRE DETAILLE		SI MG ZR HI	Signaliseurs	Course à 38 km/h	DANGERS
<b>LOUDUN:</b>					
99.0	0.0		<b>Départ réel: Place Porte Saint Nicolas</b>	9h45	
			<b>Tourner à gauche =&gt; Rue du Grand Champ</b>		
			Rue du Grand Champ		
98.7	0.3		<b>Passage à niveau</b>	9h45	
			<b>Passage Surélevé</b>		
			<b>Passage Surélevé</b>		
98.3	0.7		CDP : <b>Tourner à gauche</b> => Avenue d'Anjou	9h46	
97.8	1.2		Rond point D 147/D 168 => 2 <sup>ème</sup> sortie sur la droite, rue de la Loge	9h47	
			<b>Véniers (LOUDUN)</b>		
			Rue de la Loge		
96.4	2.6		STOP : <b>Tourner à gauche</b> => Rue Marius Ferran	9h49	
95.6	3.4		STOP : D 47 / D 147 <b>Tout droit</b> => D47	9h50	
94.1	4.9		<b>La Maison Blanche (LOUDUN)</b>	9h52	
93.6	5.4		<b>Verbrize (LOUDUN)</b>	9h53	
			D 47 = Rue des Bois Marteau		
92.8	6.2		CDP : D 47 / D 347 <b>Tout droit</b> => D47	9h55	
92.5	6.5		<b>Patte d'oie à gauche</b> => Rue du Moulin Guibert	9h55	
			<b>Le Petit Insay (MOUTERRE-SILLY)</b>		
			<b>La Bigotterie (MOUTERRE-SILLY)</b>		
91.1	7.9		CDP : <b>Tourner à gauche</b> => D 14	9h57	
			D 14		
89.5	9.5		<b>LOUDUN</b>	10h00	
89.1	9.9		STOP : D 14 / D 761 <b>tourner à droite</b> => D 761	10h00	
			Boulevard du 8 Mai 1945		
			<b>Passage Surélevé</b>		
			<b>Avancée de trottoir côté droit</b>		
			<b>Avancée de trottoir côté gauche</b>		
			<b>Avancée de trottoir côté droit</b>		
			<b>Avancée de trottoir côté gauche</b>		
88.7	10.3		D 761 / D 61 B <b>tourner à gauche</b> => D 61 B	10h01	
			Boulevard du 11 Novembre 1918		
88.0	11.0		<b>Place Porte St Nicolas - 1<sup>er</sup> passage sur la ligne d'arrivée</b>	10h02	
77.0	22.0		<b>Place Porte St Nicolas - 2<sup>ème</sup> passage sur la ligne d'arrivée</b>	10h20	
66.0	33.0		<b>Place Porte St Nicolas - 3<sup>ème</sup> passage sur la ligne d'arrivée</b>	10h37	
55.0	44.0		<b>Place Porte St Nicolas - 4<sup>ème</sup> passage sur la ligne d'arrivée</b>	10h55	
44.0	55.0		<b>Place Porte St Nicolas - 5<sup>ème</sup> passage sur la ligne d'arrivée</b>	11h12	
33.0	66.0		<b>Place Porte St Nicolas - 6<sup>ème</sup> passage sur la ligne d'arrivée</b>	11h30	
22.0	77.0		<b>Place Porte St Nicolas - 7<sup>ème</sup> passage sur la ligne d'arrivée</b>	11h47	
11.0	88.0		<b>Place Porte St Nicolas - 8<sup>ème</sup> passage sur la ligne d'arrivée</b>	12h05	
0.0	99.0		<b>Arrivée (14<sup>ème</sup> passage)</b>	12h22	

## CONTACTS ORGANISATION

### Adresse et coordonnées :

#### « POITOU-CHARENTES ANIMATION »

3 rue de l'Ancienne Poste – 86360 CHASSENEUIL DU POITOU

Tél : 33 (0) 5 49 37 33 77

Tél : 33 (0) 6 72 45 48 40

E-mail : [poitoucharentesanimation@orange.fr](mailto:poitoucharentesanimation@orange.fr)

Site Internet : [www.tour-poitou-charentes.com](http://www.tour-poitou-charentes.com)



**POITOU-CHARENTES  
ANIMATION**

**PARTENAIRES  
INSTITUTIONNELS**



**PARTENAIRES  
OFFICIELS**





## RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

**Alexandre FOUREZ**

[a.fourez@ffc.fr](mailto:a.fourez@ffc.fr)

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

## COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

**Johanna PITAVY**

[j.pitavy@ffc.fr](mailto:j.pitavy@ffc.fr)

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>